



République Française

MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M.45/2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Coralie BEAUVAIS et Messieurs Jean-Louis CHAPART, Gérard PIGNANT, Asatur HAKOBYAN, Julien BAILHACHE, Florian DESCOT et Enguerrand JOHANET.

Étaient absents excusés : Monsieur Bruno GARÇON qui a donné procuration à Monsieur Julien BAILHACHE
Monsieur Marc BOURGY

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 13 – nombre de procurations : 1– nombre de votants : 14

Date de convocation : 25/06/2026

Date d'affichage : 25/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Karen BOURDON

Objet : Services périscolaires – Etude : modalités d'inscription et fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'étude est un service périscolaire mis en place par la mairie,

Considérant que ce service nécessite une organisation avec les enseignantes rémunérées afin de garantir un suivi pédagogique,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

-DIT que l'étude est un service qui sera proposé aux enfants du CP au CM2, les lundis et jeudis de 16h30 à 18h00 durant les périodes scolaires,

-DIT que ce service sera proposé à compter du 08 septembre 2026 jusqu'au 24 juin 2027,

-DIT que le goûter des enfants inscrits à ce service sera fourni par les familles,

-DIT que les parents ne pouvant récupérer leurs enfants à 18h00 pourront inscrire ces derniers à la garderie après étude de 18h00 à 19h00,

-DIT que les inscriptions à cette activité se feront à l'année afin de garantir un suivi pédagogique par les enseignantes,

-DEFINI les modalités d'inscription comme suit :

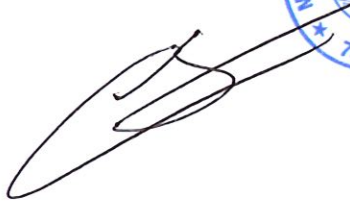
Période d'ouverture du service d'étude	Date d'ouverture des inscriptions	Dates limite d'inscription
Du 08 septembre 2026 au 24 juin 2027	Lundi 06 juillet 2026	Vendredi 04 septembre 2026

-DIT que toutes inscriptions à ce service seront facturées conformément aux modalités d'inscriptions définis ci-dessus,

-DIT que ces présentes modalités seront annexées au règlement en vigueur des services de l'enfance,

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 1^{er} juillet 2026
Le Maire,
Jean-Louis CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le 02 JUIL. 2026

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

03 JUIL. 2026